

ici l'annexe n° 2 pour que nous ayons l'occasion de l'examiner.

Si les ministres refusent de nous fournir des renseignements concernant cette annexe, nous allons nous donner la peine d'examiner les plans, de nous mettre en communication avec les gens de ces comtés et de nous assurer quels sont les propriétaires de ces terrains. Nous allons nous procurer nous-mêmes ces renseignements, si le Gouvernement refuse de les communiquer aux membres de l'opposition. Cet après-midi, vous avez mis entre nos mains une liste contenant les noms de 44 voies ferrées, c'est-à-dire deux copies pour quatre-vingts députés. Nous n'avons pas eu le temps de l'examiner. Je suis d'avis qu'il y a plus que de la spéculation immobilière dans le présent bill. J'ai eu vent que peut-être le ministre de l'Immigration et de la Colonisation (M. Calder) a dans l'idée quelques voies ferrées traversant des comtés qui ne lui sont pas étrangers. On poursuit peut-être un but politique. Si j'ai bien compris, l'honorable député de Strathcona (M. Douglas) a déclaré qu'une couple de ces voies ferrées ont déjà assuré le succès d'une élection.

M. DOUGLAS (Strathcona): L'une de ces voies ferrées.

M. BUREAU: Je vais m'adresser à mon associé, qui fréquente une meilleure compagnie à l'heure qu'il est et est au courant de tout ce qui concerne ces chartes fictives, et il sera peut-être en mesure de me fournir ces renseignements; il est possible que nous découvririons des choses dont la révélation sera d'un grand profit pour le pays.

L'hon. M. MEIGHEN: Il faudrait renvoyer l'examen de cet article à plus tard que lundi prochain, pour avoir le temps de se procurer les noms de tous les propriétaires de terrains sur le parcours de 42 lignes en question. La soirée est si avancée que l'esprit naturellement vif de mon honorable ami en souffre, car autrement il aurait trouvé une autre raison que celle-là pour faire remettre l'examen de cet article du bill.

Est-ce qu'il voudrait donner à entendre que par le passé, lorsqu'il s'est agi d'accorder une charte à une compagnie de chemin de fer, le gouvernement du jour s'est donné la peine de fournir au Parlement une liste des propriétaires ou des occupants des terrains sur le parcours projeté de la voie ferrée à construire? La proposition de mon honorable ami est réellement de nature à abasourdir tout homme qui a le sens des convenances. A quoi l'honorable député

[M Bureau.]

veut-il en venir? Si mon honorable ami croit que des projets inavouables se dissimulent derrière cette prolongation de délais et qu'il possède ou prétende avoir des renseignements de nature à donner corps à ses soupçons, je lui suggère de les communiquer au Parlement lundi prochain.

Si l'honorable député est en mesure d'établir l'exactitude d'une partie des insinuations qu'il a lancées ce soir, il peut être assuré de créer une grosse sensation en cette enceinte. S'il est en mesure d'établir l'exactitude de ses affirmations, ces faits exerceront une grande influence sur la décision que les honorables membres du Parlement prendront au sujet du projet de loi.

En attendant, l'annexe en question n'est pas en discussion, de sorte qu'à mon sens nous ne devons pas retarder plus longtemps les délibérations de la Chambre. Je propose donc que l'examen de l'annexe soit remise à plus tard.

(La motion est adoptée.)

Sur le préambule:

M. McKENZIE: Dès le début, je tiens à faire observer qu'il existe toute la différence au monde entre une compagnie ordinaire qui demande une prolongation de délai et la présente situation. Du moment qu'une compagnie possède une ancienne charte et qu'elle désire construire une voie ferrée, elle doit assumer la responsabilité de pourvoir les fonds nécessaires et de traiter avec les gens dont les terrains sont traversés par la nouvelle ligne. C'est une compagnie particulière. Dans le cas actuel, toutefois, voici 44 compagnies dont le peuple canadien fait l'acquisition et nous sommes en face de 44 lignes de chemin de fer que le Parlement entreprend de construire et au sujet desquelles personne ici ne connaît le premier mot. Cependant, on nous rit au nez et l'on nous traite comme des imbéciles et des niais parce que nous demandons des renseignements sur toute l'affaire. Voilà 44 compagnies de chemins de fer qui construiront 44 voies ferrées avec nos deniers, avec l'argent du peuple canadien. Nous ne savons pas quel sera le coût de ces entreprises ni combien de milles de voies ferrées l'on construira. On nous laisse dans une ignorance complète et absolue à ce sujet. Nous avons cependant en face de nous un groupe d'hommes intelligents qui soutiennent qu'il est absolument absurde pour les représentants du peuple canadien d'essayer de se renseigner relativement à la construction de ces chemins de fer. Le ministre intérimaire de la Justice prétend que la situation est la même que si une compagnie or-